

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 28 septembre 2021 à 20 heures 00.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Laure BRICHET VIVIAN, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Phillip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Absents : Karine BEBERT, excusée

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, APPROUVE la nomination de Mme Isabelle AUMAR à la fonction de secrétaire de séance.

Présentation de l'Association LES AMIS DES BAUGES :

Monsieur Jean DEBRE, Président et Monsieur Gilles BAILLARD, Directeur, présentent à l'ensemble du conseil municipal, les différentes missions du Centre social LES AMIS DES BAUGES.

Cinq axes ouverts à l'ensemble de la population du Massif des Bauges :

- Petite Enfance
- Enfance / Jeunesse / Famille
- Séniors
- Animation locale / Soutien vie associative
- Maison France Services

En préambule, en l'absence de Madame Bernadette ROCHE-CATTIN, secrétaire de mairie, qui devait présenter 2 points de l'ordre du jour, Madame le Maire propose leur report ultérieurement, à savoir :

- CDG – Convention de participation au risque Prévoyance
- CDG – Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

L'ensemble du Conseil Municipal approuve ce report.

1° LIMITATION DE L'EXONERATION DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION :

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions des bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération du 20 juillet 1992 avait déjà supprimé cette exonération depuis le 01/01/1992.

Proposition est faite par Madame Le Maire et selon les nouveaux barèmes, de voter la réduction de l'exonération à 40% pour l'ensemble des constructions neuves sans condition d'obtention de prêt conventionné, aidé ou prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale).

Le vote est validé avec 9 voix pour et une abstention.

2° DEMANDE DE SUBVENTION FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) :

Suite aux orages du 23 juin 2021, qui ont occasionné de nombreux travaux de voirie sur la commune d'Arith, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de faire une demande de prise en charge des dépenses auprès du FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels). Les 3 factures présentées sont :

- TPLM	1 500 € HT
- EIFFAGE	7 475€ HT
- Devis TPLM	12 519€ HT
- Total	21 494€ HT

L'ensemble du Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la délibération qui autorise Madame le Maire à solliciter une aide auprès du Département de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels sur un montant total de travaux de 21 494.00€ HT.

3° PROJET DE CONTRAT - ONF 2021-2025 / soutien à la motion de la FNCOFOR :

Madame le Maire fait lecture du projet de délibération reçu en mairie. La validation ou non de cette délibération est reportée au prochain conseil municipal afin que chaque membre puisse prendre connaissance de tous les documents s'y rapportant.

4° CONVENTION ECOLE NUMERIQUE :

Dans le cadre du projet Ecole Numérique, la candidature de l'école d'Arith a été retenue au niveau national. La convention a été reçue ce jour en mairie (28 septembre 2021) pour signature par Madame le Maire. Celle-ci est à retourner signée pour le 30 septembre 2021 au plus tard.

Elle porte sur les montants suivants :

- 7 000€ de dépense globale de matériel informatique
 - o 2 360€ seront financés par les communes du RPI au prorata du nombre d'enfants scolarisés de chaque commune
 - o 4 640€ seront subventionnés

L'ensemble du Conseil Municipal présent autorise Madame le Maire à signer cette convention.

5° DROITS ET TARIFS

↪ *TARIF LOCATION APPARTEMENT T4 – 100²*

Le loyer actuel est de 674,65 € par mois. Suite au départ des derniers locataires, Madame le Maire propose la revalorisation du loyer mensuel à 700€ à compter du 1^{er} novembre 2021. L'ensemble du Conseil Municipal approuve ce nouveau tarif de location.

↪ *TARIF LOCATION SALLE DE LA CURE*

Le montant de la location actuelle est de 10€ par heure.

Une personne faisant de la réflexologie plantaire souhaite louer cet espace à la demi-journée. L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

- o 40€ à la demi-journée, soit 4h
- o 60€ à la journée, soit 8h

Ces prix de location inclus le chauffage de la salle et les produits d'entretien mis à disposition du locataire.

Le ménage après chaque utilisation est à la charge du locataire.

6° QUESTIONS DIVERSES :

↪ *CLECT – GESTION DES EAUX PLUVIALES*

Madame le Maire rappelle que conformément au Code général des Impôts le conseil municipal doit délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 juillet portant sur le transfert complémentaire de la compétence eaux pluviales urbaines avant le 20 novembre 2021.

A ce titre une réunion d'information se déroulera le 7 octobre à Bellecombe en Bauges. Les conseillers municipaux et adjoints désireux d'y participer doivent le faire savoir à Madame le Maire.

⇒ *MARCHE DE TRAVAUX EGLISE*

L'entreprise HTB a déposé un recours contre la commune d'Arith sur le lot électricité du marché de travaux de l'église suite à l'attribution du marché à l'entreprise PETTINI.

Madame le Maire a pris contact avec AGATE qui préconise dans un premier temps de savoir si le recours est suspensif et de s'appuyer sur les conseils d'un avocat.

Madame le Maire a également contacté l'assistance juridique GROUPAMA afin de savoir si les frais d'avocat seraient pris en charge dans le cadre de notre contrat d'assurance.

⇒ *TRAVAUX PREAU*

L'entreprise PRICAZ a été contactée à plusieurs reprises afin d'obtenir un devis pour changer la porte du préau, à ce jour les solutions proposées par l'entreprise PRICAZ ne sont pas satisfaisantes concernant la porte du préau. Il est acté de consulter une autre entreprise pour cette porte qui pourra répondre à notre cahier des charges. D'autre part à ce jour aucun devis n'a été renvoyé par l'entreprise PRICAZ concernant le reste des travaux : création d'une fenêtre au-dessus de la porte avec pose de bardage et la pose d'arrêt de neige en toiture

⇒ *PARKING DE GRESON*

Fonds de concours obtenu de Grand Chambéry = 9 500€.

La Mairie est toujours en attente d'un retour de la SMSB

⇒ *PARTICIPATION DEPARTEMENTALE*

Une dotation de 3 842€ HT est allouée à la commune par le département pour des travaux d'enrobés avant le 30 novembre 2021. La commission travaux va déterminer les parties de voirie méritant une réfection.

⇒ *STATION D'EPURATION*

Actuellement des travaux d'entretien sont en cours sur la station d'épuration par les services de Grand Chambéry. La commune n'a pas été informée préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Maire, Cécile TRAHAND



